DESCRIPTION D’AFFECTATION

**Préambule :**

Le programme des Volontaires des Nations Unies (VNU) est au sein des Nations Unies l’organisation qui, au niveau mondial, est chargée de promouvoir le volontariat pour la Paix et le Développement. Le volontariat profite à la fois à l’ensemble de la société et à la personne qui se porte volontaire. Les Volontaires des Nations Unies contribuent à la paix et au développement en faisant du plaidoyer pour le volontariat en général, en encourageant les partenaires à intégrer le volontariat dans leurs programmes de développement et en mobilisant des volontaires. Dans la plupart des cultures, le volontariat est profondément ancré et établi dans les sociétés avec la tradition de partage et d’entraide au sein des communautés.

A cet égard, les Volontaires des Nations Unies prennent part aux différentes formes de volontariat et joue un rôle important pour le développement et la paix en collaboration avec les partenaires, les agences hôtes et les communautés locales. Durant toute leur affectation, les Volontaires des Nations Unies font la promotion du volontariat à travers leur action et leur conduite. S’engager dans les activités volontaires peut effectivement et positivement enrichir leur compréhension des réalités sociales et locales, aussi bien que créer un pont entre eux-mêmes et les personnes dans leur communauté d’accueil. Ceci rend le temps qu’ils dépensent en tant que volontaire plus valorisant et productif.

**1. Titre d’affectation VNU : Volontaire des Nations Unies National(e)**

**2. Titre fonctionnel : Sage-femme**

**3. Cadre stratégique du Programme VNU : Assurer l’accès aux services sociaux de base**

**4. Lieu d’affectation/Pays : Mali**

**5. Durée : 1 an renouvelable**

**6. Date présumée de début d’affectation : 18 Mai 2020**

**7. Titre du Projet : Assurer l’offre des services de santé maternelle et planification familiale dans les Zones d’accès difficile particulièrement dans les zones humanitaires**

**8. Lieu d’affectation/Pays : Régions de Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Gao et Tombouctou**

**9. Brève description du Projet :**

Cette intervention vise essentiellement le renforcement de la réponse humanitaire de l’UNFPA en matière de santé à travers le rapprochement des services de santé maternelle et néonatale aux populations les plus défavorisées particulièrement dans les régions affectées par la crise humanitaire au Mali.

* Ce projet contribuera à la réduction de la mortalité maternelle et néonatale à travers le renforcement de la disponibilité, de l’accès et de la qualité des services de santé maternelle et néonatale.
* Plusieurs stratégies seront mises en œuvre, entre autres :
  + la mise en place de maternités préfabriquées dans les zones vierges,
  + le renforcement des maternités des CSCOM,
  + la dotation en équipements et materiels SONU,
  + le recrutement et le déploiement de 50 sages femmes dans les localités concernées.
  + Le renforcement des connaissances, attitudes et pratiques des populations cibles (jeunes/adolescents, femmes, hommes) en vue d’une utilisation optimale des services.
  + La prévention et la prise en charge des VBG particulièrement dans les camps de déplacés
* Les Districts sanitaires ciblés sont : Koulikoro, Banamba et Kolokani (région de Koulikoro), Koutiala, Bougouni et Niena **(région de Sikasso**), Markala, Macina, Tominia et Niono (**région de Ségou**), Djenné et Mopti (**région de Mopti**), Nianfunké, Tombouctou, Ngoundam, Gourma Rharous(**région de Tombouctou**), Ansongo, Gao et Bourem (**région de Gao**)

**10. Agence/Institution hôte : Fonds des Nations Unies Pour la Population (UNFPA)**

**11. Contexte organisationnel :**

L’UNFPA (Fonds des Nations Unies pour la Population) dans le cadre de son Programme de Coopération 2020-2024 avec le Gouvernement du Mali envisage de renforcer son soutien aux efforts du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales en matière de réponse humanitaire. Ce soutien vise d’une part la consolidation des acquis du CPD7 et d’autre part l’amélioration de l’accessibilité et de la qualité des services de santé de la reproduction particulièrement en contexte humanitaire. Le programme vise à contribuer à la réalisation des trois résultats transformateurs que sont : Zéro décès maternels évitables, Zéro besoins non satisfaits en matière de planification familiale et Zéro violence basée sur le genre, y compris dans des contextes humanitaires.

L’atelier de planification opérationnelle tenue en décembre 2019 sous le leadership de la Direction de la Coopération Multilatérale avec la participation de l’ensemble des partenaires de mise en œuvre de l’UNFPA, a permis d’identifier les régions d’intervention: Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou et Gao. La mission d’évaluation des besoins en santé maternelle, néonatale et planification familiale, conduite sous la coordination du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales, a retenu les districts de Koulikoro, Banamba, Kolokani, Bougouni, Niena, Koutiala, Djenné, Mopti, Ghourma Rharous, Ngoudam et Nianfounké, Gao et Bourem comme des sites prioritaires pour la mise à disposition de sages-femmes.

Pour atteindre les résultats attendus en termes de réduction de la mortalité maternelle et infantile, une des strétagies phares de ce programme est le rapprochement des services de santé maternelle et néonatale aux populations les plus défavorisées particulièrement dans les régions affectées par la crise humanitaire au Mali. Il se fera d’une part à travers le renforcement des services de santé maternelle existants et d’autre part par la création de nouveaux services plus proches des populations notamment celles vivant dans les camps de déplacés. C’est dans ce contexte que des sages femmes volontaires seront recrutées et postées au niveau des structures de santé non fonctionnelles et des localités les plus éloignées pour un meilleur accès aux soins et aux services de santé.

Les sages-femmes VNU recrutées à cet effet, travailleront en étroite collaboration avec la Direction régionale de la santé et les services de santé (CSREF et CSCOM) de la localité. Elle appuieront les équipes des CSCOM et des maternités rurales ainsi que les ASACO et les Comités de gestion des maternités rurales.

Elles établiront des rapports de collaboration avec les autres partenaires du secteur de la santé intervenant dans leur site.

**Supervision, initiation, orientation et devoir de protection des sages femmes Volontaires des Nations Unies.**

La sage-femme VNU communautaire sera sous la co-supervision directe de la sage-femme conseillière basée à UNFPA Bamako et du Médecin chef de district sanitaire d’affectation. Le mécanisme de suivi/supervision suivra le schéma mis en œuvre au niveau de la région/District. Toutefois, des supervisions conjointes UNFPA- services techniques de la santé seront organisées au moins une fois par trimestre pour suivre la mise en œuvre des interventions.

Les sages femmes Volontaires des Nations Unies bénéficieront du mécanisme de protection et de diligence mis en place par UNFPA à travers le système des NU. A cet effet, l’UNFPA fournira:

* Des séances d'information préliminaires sur l'organisation et sur le contexte professionnel y compris la sécurité, les procédures d'urgence, les bonnes pratiques culturelles et l'orientation vers l'environnement local ;
* Un appui administratif  ;
* Une orientation, un mentorat et un encadrement adéquats par un superviseur, y compris la provision d’un plan de travail clair et d’une évaluation de performance ;
* L'accès à l'espace de bureau, aux équipements de bureau, l’appui informatique et à tous les autres systèmes et outils requis pour atteindre les objectifs de l’affectation,;
* L’accès aux connaissances institutionnelles, ainsi qu’aux programmes de formation et d'apprentissage au sein du bureau UNFPA;
* L’inclusion du volontaire dans le plan de sécurité ;
* La gestion de ses congés ;
* Des indemnités journalières de subsistance pour les voyages officiels, le cas échéant ;

Tous les changements apportés à la description de l'affectation entre le recrutement effectif du Volontaire des Nations Unies et son arrivée sur son lieu d’affectation ou pendant l’affectation seront officialisés avec le Programme des Volontaires des Nations Unies.

**12. Description des tâches :**

*Sous la co supervision directe de la sage femme coordinatrice VNU du bureau UNFPA/Mali et du médecin chef de district sanitaire la sage femme Volontaire des Nations Unies effectuera les tâches suivantes:*

* Offrir aux femmes, les services de surveillance et de suivi médical de la grossesse  : (consultations prénatales, consultations post natales, accouchement, IEC, activités promotionnelles, PF, Prévention du VIH, prévention et prise en charge des cas de VBG…) selon les normes
* Assurer le suivi gynécologique de prévention à travers la prescription de la contraception, le dépistage des cancers de sein et col de l’utérus, la distribution de vitamine A
* Participer aux campagnes de masse organisées par les services de santé du niveau District/Région pour la prévention des maladies au sein des populations cibles,
* Assurer la mobilisation communautaire autour des questions de santé maternelle et de planification familiale
* Assurer le suivi, la collecte de données et le rapportage,

**13. Résultats attendus :**

* Les services de surveillance et de suivi médical de la grossesse  : (consultations prénatales, consultations post natales, accouchement, IEC, activités promotionnelles, PF, Prévention du VIH, prévention et prise en charge des cas de VBG…) sont offers par la sage femme selon les normes
* Le suivi gynécologique de prévention à travers la prescription de la contraception, le dépistage des cancers de sein et col de l’utérus, la distribution de vitamine Aest assuré par la sage femme
* La sage femme participe effectivement aux campagnes de masse pour la prévention des maladies
* Des activités de mobilisation communautaire autour des questions de santé maternelle et de planification familiale sont réalisées par la sage femme
* Le suivi, la collecte de données et le rapportage sont régulièrement réalisés par la sage femme.

**14. Qualifications/compétences requises :**

**Niveau de qualifications : Licence/Maitrise**

**Type de qualifications Diplôme d’état :**  Sage-femme d’Etat et/ou licence professionnelle option Sage-Femme

**Nombre d’année d’expérience : au moins 2 ans**

**Langue(s) :**

* *Maitrise du français : écrit et parlé (couramment)*
* *Maitrise d’une des Langues locales du site : (Bamanakan, peul,…) écrit et/ou parlé (au moins connaissance pratique)*

**Permis de conduire : Non applicable**

**Capacité informatique :**

Connaissance des logiciels : Être capable de travailler avec les logiciels Word, Excel et avec les applications mobiles

* Compétences et valeurs :

Adhérer aux valeurs de l’UNFPA

Etre capable de travailler en milieu rural et en contexte d’urgence.

Avoir l’esprit d’équipe

**15. Conditions de vie :**

La sage-femme volontaire sera recruté au niveau de la localité d’affection (régions de Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti et Gao). Elle sera basée en milieu rural (Centre de santé communautaire ou maternité rurale selon les besoins). A ce titre, la sage-femme VNU doit être un membre de la commmunauté et partager avec elle les conditions de vie ( (langue, culture, pratique alimentaire, environnement, …). La sage-femme pourra effectuer des déplacements vers le centre de santé de référence ou la région en cas de besoin (participation à des ateliers ou rencontres de suivi/planification,…).

**16. Conditions de Service des VNU Communautaire**

La durée de la mission est indiquée ci-dessus, avec possibilité de prolongation sous réserve de la disponibilité des fonds, de la nécessité opérationnelle et de performances satisfaisantes. Toutefois, il n'y a pas d'attente de renouvellement de l'affectation.

La sage-femme volontaire communautaire des Nations Unies sera recrutée localement et travaillera au sein de sa communauté; par conséquent, elle ne bénéficiera ni d’une prime d'installation, ni d’indemnité de réinstallation.

L'indemnité de subsistance applicable aux volontaires est versée mensuellement pour couvrir les frais de logement, les services publics et le coût normal de la vie. L'assurance vie, l'assurance maladie et l'assurance invalidité permanente sont incluses.

En outre, dans les lieux d'affectation déconseillés aux familles qui appartiennent aux catégories de difficulté D ou E, telles que classées par la ICSC, une indemnité de bien-être (WBD) sera versée mensuellement.

**Description d’affectation préparée par le Gestionnaire du projet/ Agence Hôte : Dr Sadio Diarra, Spéciliaste Santé de la Reproduction, Planification familiale, UNFPA Mali**

**Date : 08 avril 2020**

**Description d’affectation approuvée par le Représentant Résident/Directeur Pays du PNUD ou l’Unité VNU** *(veuillez indiquer le nom et la fonction)*

**Date :       (jj / mm / aaaa)**

*Le programme VNU  est un programme  qui promeut l'égalité des chances et encourage les candidatures de professionnels qualifiés. Le Programme VNU s’engage à assurer la diversité en termes de genre, de nationalités et de cultures.*